

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM  
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119463258-33-xxxx

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Diluant pour la peinture à l'huile

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ColArt International Holdings Ltd.  
The Studio Building  
21 Evesham Street  
London  
W11 4AJ  
United Kingdom  
+44 (0)208 424 3200  
R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant ColArt International SA  
5 Rue Rene Panhard  
Z.I .Nord  
72021 Le Mans Cedex 2  
+33 2 43 83 83 00

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226  
Dangers pour la santé humaine STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304  
Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R65. R10,R66,R67.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

## LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM

<b>Mentions de danger</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P331 NE PAS faire vomir. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
<b>Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette</b>	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contient</b>	Hydrocarbures, C9-C11, < 2% aromatics

### 2.3. Autres dangers

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

<b>Hydrocarbures, C9-C11, &lt; 2% aromatics</b>	<b>60-100%</b>
Numéro CAS: 64742-48-9	Numéro CE: 919-857-5
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33-xxxx
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Flam. Liq. 3 - H226	Xn;R65. R10,R66,R67.
Asp. Tox. 1 - H304	
STOT SE 3 - H336	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### SECTION 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
-------------------	--

## LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM

<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.
----------------------------------	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.
--	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
------------------------------	---

### 6.4. Référence à d'autres sections

## LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

**Mesures d'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Hydrocarbures.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	150-215°C @
<b>Point d'éclair</b>	40-45°C (Coupelle fermée).
<b>Taux d'évaporation</b>	65 (éther diéthylique = 1)

## LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM

<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: 0.6
<b>Pression de vapeur</b>	0.3 kPa @ °C
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Densité apparente</b>	770-800 kg/m <sup>3</sup>
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques. Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: 5-7
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	>230°C

### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatil** Ce produit contient au maximum 100 % de COV.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides. Oxydants.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides forts. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Lapin

## LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Ingestion</b>	Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: >1000 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: >1000 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CI <sub>50</sub> , 72 hours: >1000 mg/l, algues
<b>Toxicité aiguë - terrestre</b>	Non disponible.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Le produit est biodégradable à plus de 80%.
-------------------------------------	---

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Bioaccumulative potential</b>	Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: 5-7

#### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Mobilité</b>	"Très volatile, évaporation rapide dans l' air" Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.
-----------------	---

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
--	---

#### 12.6. Autres effets néfastes

<b>Autres effets néfastes</b>	Non disponible.
-------------------------------	-----------------

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
<b>Classe déchet</b>	08 01 11* - waste paint and varnish containing organic solvents or other dangerous substances

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

<b>N° ONU (ADR/RID)</b>	3295
<b>N° ONU (IMDG)</b>	3295
<b>N° ONU (ICAO)</b>	3295

## LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (naphta lourd hydrotraité)
Nom d'expédition (IMDG)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (naphta lourd hydrotraité)
Nom d'expédition (ICAO)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (naphta lourd hydrotraité)
Nom d'expédition (ADN)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (naphta lourd hydrotraité)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
----------------	---

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

Date de révision	11/03/2016
Révision	4

## LEFRANC & BOURGEOIS ESSENCE DE PETROLE / QUICK DRYING PETROLEUM

<b>Remplace la date</b>	30/01/2014
<b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>	R10 Inflammable. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.